

Domaine Privé - 8^e Tranche -

J.P. 98.

Creil.

1^{er} Arr.

Paris

Maison - 75, Rue Gambetta.

do. 62, Rue Jean Jaurès.

2 Maisons distinctes de
surface différente. (du Domaine)

Creil - 75, Rue Gambetta - J.P. 98.
62, Rue Jean Jaurès.

D

Paris, le 20 mars 1952

V.13/N 1 (BOA)

Monsieur ^{P.} _{retire}

Domages de guerre

Cecil

I. P. 98

2

Je vous adresse, ci-joint,
en double exemplaire, le relevé des
dépenses, de remise en état de
l'immeuble visé en marge.

Ce relevé annule et remplace
celui établi le 18 Novembre
1949 et que je vous ai
adressé le 21 Novembre 1949.

L'Ingénieur de la Voie,

M. Mennier

2/3 ad-

Voir si j'ai
compris dans plan
d'urbanisme ou
Je remembrement.

Domaine.

22.3.52.

Immeuble sis à CREIL, 75 Rue Gambetta et 62, Rue J. Jaurès
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. 98

RELEVÉ des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des pièces	Nature des Travaux	Montant
Février 1945	Cde 40 du 10/1/45 à l'Entr. DAYDE (m ^t 4386)	Remplacement de menuiseries et quincailleries endommagées	8.500,-
d°	Cde 8 du 23/1/45 à l'Entr. DAYDE (m ^t 4386)	Remplacement de la porte extérieure à 2 vantaux sur rue	4.600,-
Juillet 1945	Cde 45 du 14/1/45 à Entr. GAUTHIER (m ^t 17209)	Réfection des cheneaux et de la couverture endommagés	3.500,-
Avril 1946	Cde 40I du 9/2/45 à Entr. JAMMOT (m ^t 10251)	Réfection de plafond	17.486,-
Mai 1946	Cde 1106 du 25/4/46 à Entr. JAMMOT (m ^t 16036)	Réfection des plafonds et raccords sur murs et cloisons	26.600,-
Juin 1946	Cde 1412 du 10/5/46 à Entr. BOSLE (m ^t 19416)	Réfection des peintures et tentures	55.000,-
Février 1947	Cde 80 du 14/9/46 à Entr. Vve DALLA TORRE (mandat 2786)	Réfection de l'installation de chauffage central	1.249,-
Mars 1949	Facture de relation n° 2008	Remboursement à la Cie du Nord des dépenses faites pour la remise en état des dommages de guerre avant acquisition de l'immeuble par la S.N.C.F., savoir :	
"	"	- Main d'oeuvre en Septembre 1940 pour remplacement de vitrerie	378,-
"	"	- Main d'oeuvre en Septembre 1940 pour réparations diverses	756,-
"	"	- suivant mandat 13105 d'Octobre 1940 travaux de menuiserie et serrurerie par l'Entreprise DAYDE à MONCEAUX	2.000,-
"	"	- suivant bulletin V. 1199 n° 165 d'Octobre 1940 fr ^{te} de verre à vitre 1/2 double pour	789,95
"	"	- suivant mandat 3870 de Mars 1941 fr ^{te} de plaques ondulées, tirefonds etc ... pour réparations de couverture	719,10
"	"	- Frais de constat d'huissier	447,10
		Montant du relevé	122.025,15

Le présent relevé se montant à la somme de CENT VINGT-DEUX MILLE VINGT-CINQ Francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région NORD) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité soussigné, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

PARIS, le 15 MARS 1952

Reun

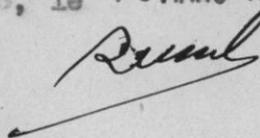
Immeuble sis à CREIL, 75 Rue Gambetta et 62, Rue J. Jaurès
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. 98

RELEVÉ des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des pièces	Nature des Travaux	Montant
Février 1945	Cde 40 du 10/1/45 à l'Entr. DAYDE (m ^t 4386)	Remplacement de menuiseries et quincailleries endommagées	8.500,-
d°	Cde 8 du 23/1/45 à l'Entr. DAYDE (m ^t 4386)	Remplacement de la porte extérieure à 2 vantaux sur rue	4.600,-
Juillet 1945	Cde 45 du 14/1/45 à Entr. GAUTHIER (m ^t 17209)	Réfection des cheneaux et de la couverture endommagés	3.500,-
Avril 1946	Cde 40I du 9/2/45 à Entr. JAMMOT (m ^t 10251)	Réfection de plafond	17.486,-
Mai 1946	Cde 1106 du 25/4/46 à Entr. JAMMOT (m ^t 16036)	Réfection des plafonds et raccords sur murs et cloisons	26.600,-
Juin 1946	Cde 1412 du 10/5/46 à Entr. BOSLE (m ^t 19416)	Réfection des peintures et tentures	55.000,-
Février 1947	Cde 80 du 14/9/46 à Entr. Vve DALLA TORRE (mandat 2786)	Réfection de l'installation de chauffage central	1.249,-
Mars 1949	Facture de relation n° 2008	Remboursement à la Cie du Nord des dépenses faites pour la remise en état des dommages de guerre avant acquisition de l'immeuble par la S.N.C.F., savoir :	
"	"	- Main d'oeuvre en Septembre 1940 pour remplacement de vitrerie	378,-
"	"	- Main d'oeuvre en Septembre 1940 pour réparations diverses	756,-
"	"	- suivant mandat 13105 d'Octobre 1940 travaux de menuiserie et serrurerie par l'Entreprise DAYDE à MONCBAUX	2.000,-
"	"	- suivant bulletin V. 1199 n° 165 d'Octobre 1940 fr ^{es} de verre à vitre 1/2 double pour	789,95
"	"	- suivant mandat 3870 de Mars 1941 fr ^{es} de plaques ondulées, tirefonds etc ... pour réparations de couverture	719,10
"	"	- Frais de constat d'huissier	447,10
		Montant du relevé	122.025,15

Le présent relevé se montant à la somme de CENT VINGT-DEUX MILLE VINGT-CINQ Francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région NORD) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité soussigné, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

PARIS, le 15 MARS 1952



UB N° 0 I

Paris le 21/11/49

4
Dommages de guerre

Crit. I.P. 98

Monsieur Tetris,

Je vous adresse, ci-joint, en double exemplaire, le relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre de l'I.P. 98 à Breil.

L'Ingénieur Principal de la Voie

W. Reccel

22 NOV. 1949

D

Immeuble sis à Creil, 75 Rue Gambetta et 62 R. J. Jamis
requis par la S.N.C.F. de l'I.P. 98.

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

Mois comptable	Désignation des pièces	Nature des travaux	Montant
Mai 1946	Cde 1108 du 25.4.46 à Entr. Jamnot (mandat 16.036)	Réfection des plafonds et raccords sur murs et plafonds cloisons	26 600,-
Juin 1946	Cde 1412 du 10.5.46 à Entr. Bosle. (mandat 19.416)	Réfection des peintures et tentures	55.000,-
Février 1947	Cde 80 du 14.9.46 à Entr. D ^{re} Dalla Torre. (mandat 2.786)	Réfection de l'installation de chauffage central.	1.249,-
Mars 1949	f ^o de relation n° 2008 	Remboursement à la C ^{te} du Nord des dépenses faites pour la remise en état des dommages de guerre avant réquisition de l'immeuble par la S.N.C.F., savoir : Main d'œuvre en Septembre 1940 pour remplacement de vitrerie Main d'œuvre en Sept ^{bre} 1940 pour réparations diverses. Suivant mandat 13105 d'octobre 1940 Trav ^{ts} de menuiserie et serrurerie par l'Entr. Daydi à Moucaux. Suivant B ^{te} V. 1199 n° 165 d'octobre 1940 f ^o de verre à vitre 1/2 double pour Suivant mandat 3870 de Mars 1941 f ^o de plaques ondulées, trefonds etc. p ^r réparations de couverture.	378,- 756,- 2000,- 789,95 719,1
Mars 1949	fact. de relation n° 2008.	Frais d'honoraires d'architectes (4.75 % de 87.492,05) Remboursement à la C ^{te} du Nord de frais de constat d'huissier réglés par ses soins	87.492,05 4.155,8 447,1
Montant du relevé.			92.094,9

Le présent relevé de montant à la somme de Quatre vingt deux mille quatre vingt quinze francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région Nord) par l'Inspecteur Spécial, chef de la Comptabilité V.B. Soussou, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées, à ce jour, aux entrepreneurs intéressés.

Paris, le 13 Novembre 1949.

[Signature]

Immeuble sis à Creil, 75 Rue Gambetta et 62 R.J. Jaurès
requis par la S.N.C.F. de l'I.P. 98.

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

Mois comptable	Désignation des pièces	Nature des travaux	Montant
Mai 1946	Cde 1108 du 25.4.46 à Entr. Jammot (mandat 16.036)	Réfection des plafonds et raccords sur murs et plafonds cloisons	26 600,-
Juin 1946	Cde 1442 du 10.5.46 à Entr. Boste. (mandat 19.416)	Réfection des peintures et tentures	55.000,-
Février 1947	Cde 80 du 14.9.46 à Entr. M ^{rs} Dalla Torre. (mandat 2.786)	Réfection de l'installation de chauffage central.	1.249,-
Mars 1949	fr. de relation n° 2008	Remboursement à la C ^{te} du Nord des dépenses faites pour la remise en état des dommages de guerre avant réquisition de l'immeuble par la S.N.C.F., savoir : Main d'œuvre en Septembre 1940 pour remplacement de vitrerie Main d'œuvre en Sept ^{bre} 1940 pour réparations diverses. Suivant mandat 13105 d'octobre 1940 Trav ^{ts} de menuiserie et serrurerie par l'Entr. Daydi à Monceaux. Suivant B ^{te} V. 1199 n° 165 d'octobre 1940 fr ^{ts} de verre à vitre 1/2 double pour Suivant mandat 3870 de Mars 1941 fr ^{ts} de plaques ondulées, trefonds etc. fr ^{ts} réparations de couverture.	378,- 756,- 2000,- 789,95 719,10
		Frais d'honoraires d'architectes (4.75 % de 87.492,05)	87.492,05 4.155,8
Mars 1949	fact. de relation n° 2008.	Remboursement à la C ^{te} du Nord de frais de constat d'huissier réglés par ses soins	447,1
		Montant du relevé.	92.094,9

Le présent relevé de montant à la somme de Quatre vingt deux mille quatre vingt quinze francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région Nord) par l'Inspecteur (Pal, chef de la Comptabilité V.B. Souss. qui, qui certifie, en outre, que les factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées, à ce jour aux entrepreneurs intéressés.

Paris, le 18 Novembre 1949.

[Signature]

8^e Transmis

COMPAGNIE du CHEMIN de FER du NORD

27, Avenue Bosquet à PARIS (7^e)

-:-:-



ETAT des dépenses consécutives aux dommages de guerre subis par les immeubles situés à CREIL, 75, Rue Gambetta et 62, Rue Jean Jaurès.

Constat des dommages

Acte de Me STERKERS, huissier à CREIL 447,10

Travaux

1940 - Débit S.N.C.F. (Septembre) 1.393,54

1940 - -d°- (Octobre) 3.325,39

1941 - -d°- (Mars) 857,20

6.023,23

Pièces jointes

3 Procès-verbaux de constat

Récépissés (2) des déclarations de sinistre enregistrées au M.R.U. sous les N^{os} 6.579 et 6.580.

N.B. - L'immeuble 75, Rue Gambetta a été endommagé en 1940 et 1944.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

N° 6579
(à porter par le service.)

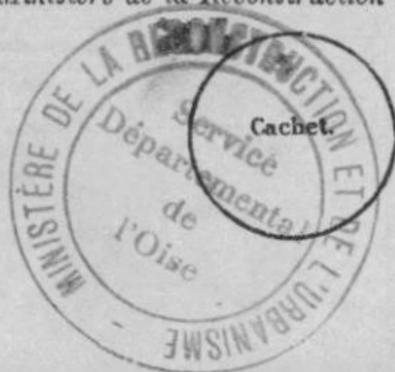
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN
Prénoms : DE FER DU NORD
Immeuble sis rue Gambetta, n° 75,
à CREIL (départ de Oise).

*Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,*

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

N°

6580

(À porter par le service.)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN

Prénoms : DE FER DU NORD

Immeuble sis rue Jean Jaurès, n° 62,

à CREIL (départ de Oise).

*Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,*

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



L'An mil neuf cent quarante,
le Quinze Novembre.

Devant moi, Me Robert STERKERS, Huissier, près le
Tribunal Civil de Senlis, demeurant à Creil, soussigné.

A COMPARU :

La COMPAGNIE du CHEMIN de FER du NORD, Société anonyme
dont le siège est à Paris, 3, rue Chauchat, représentée
par M. QUENTIER.

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que ladite Compagnie est propriétaire d'un immeuble
sis à Nogent-sur-Oise, 75, rue Gambetta.

Que du fait de la guerre et des bombardements, cet
immeuble a été endommagé.

Qu'il me requérait, au nom de la Compagnie, de procéder
dans ledit immeuble à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté
à Nogent-sur-Oise, 75, rue Gambetta, où étant, et en
présence de M. Quentier, j'ai constaté que :

Une porte de buanderie a été remplacée;

Deux croisées au deuxième étage ont été remplacées;

Deux paires de persiennes au rez-de-chaussée ont été
remplacées;

Quinze feuilles de fibro-ciment de 1m525 ont été démolies;

Huit feuilles de fibro-ciment de 2m50 ont été démolies;

Il faut, pour placer ces feuilles, trente tire-fonds et
trente neuf crochets;

Tous les carreaux de l'immeuble et des dépendances, soit
21 m2 25 ont été cassés et sont remplacés.

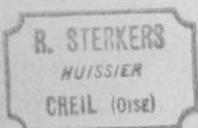
De tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent
procès-verbal de constat pour servir et valoir à mon requé-
rant ce que de droit.

Coût : CENT SEPT FRANCS DIX CENTIMES.

t. l. s.



Enregistré à CREIL le 25 NOV 1940
92 0 20^{rs} Recu vingt cinq francs -
R. STERKERS



Coût :

Timbre..... 6.--
Enregt..... 25.--
Réq. 7.50)
P.V. 22.50)
T.R. 1.50) 76.10
Port. 5.--)
Transp3.60)
Vac..36.--)

107.10
=====



L'an mil neuf cent quarante cinq,
le Vingt neuf Janvier.



Devant moi, Me Robert STERKERS, Huissier
près le Tribunal Civil de Senlis, demeurant
à Creil, soussigné,

A COMPARU :

Monsieur DERE, Chef de district des bâtiments demeurant
à Creil, 62, rue Jean-Jaurès

E.P. 98

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que la Compagnie ~~xxxxxxx~~ du Chemin de Fer ~~xxxxxxx~~
~~xxxxxxx~~ du Nord, possède à Creil, 75, rue Gambetta, un
bâtiment construit en moellons de Saint-Maximin, couvert en
tuiles, occupé par Monsieur le chef de district voie.

Que cet immeuble a été endommagé lors des bombardements
aériens des vingt sept Avril, dix Mai et vingt sept Juin mil
neuf cent quarante quatre.

Qu'il me requérait, au nom de M. le Président, Directeur
Général ~~de~~ de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, Socié-
té Anonyme dont le siège social est à Paris, Avenue Bosquet,
n° 27, y demeurant, de me transporter sur les lieux à l'effet
de constater l'état actuel dudit immeuble.

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté à
Creil, 75, rue Gambetta, où étant, j'ai constaté :

Bombardement du 27 Avril 1944

Couverture tuiles à reprendre 1/4 - Vitrerie brisée en tota-
lité - Menuiseries à réviser 1/2 - Quincaillerie à remplacer
Plâtre à refaire 1/4 - Coefficient de destruction 15 % -
20.000 F.

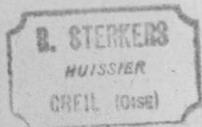
Bombardement du 10 Mai 1944

Toiture en tuiles à refaire 1/3 - Menuiseries 1/3 à réparer -
Vitrerie détruite en totalité - Plafonds 1/3 à refaire - Coef-
ficient de destruction 1/3 environ -

Bombardement du 27 Juin 1944

Couverture tuiles à remanier sur 1/3 - Menuiseries à réparer
sur 1/3 - Vitrerie détruite en totalité - Raccords plâtre 1/3
environ -

De tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent
procès-verbal de constat pour servir et valoir à mon requé-



Coût :

Timbre 8.--
Enregt 30.--
Réq...15.--)
P.V...45.--)
T.R... 2.--)122.--
Port..10.--)
Vac...50.--)

160.--
=====

rant ce que de droit.

Coût : CENT SOIXANTE FRANCS.
Hayé quatre mots nuls

[Handwritten signature]



30,
ENREGISTRÉ A CREIL
LE 3 FEV 1945 FOL 100 C 3
REÇU *Cent six francs*

[Handwritten signature]

L'an mil neuf cent quarante cinq,
le Vingt neuf Janvier.



Devant moi, Me Robert STERKERS, Huissier
près le Tribunal Civil de Senlis, demeurant
à Creil, soussigné,

A COMPARU :

Monsieur DERE, Chef de district des bâtiments demeurant
à Creil, 62, rue Jean-Jaurès.

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que la Compagnie ~~xxxxxx~~ du Chemin de Fer ~~xxxxxx~~
~~xxxxxx~~ du Nord, possède à Creil, 62, rue Jean-Jaurès, un
bâtiment construit en moellons, couvert en tuiles.

Que cet immeuble a été endommagé lors du bombardement aérien
du vingt sept Avril mil neuf cent quarante quatre.

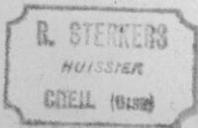
Qu'il me requérait de me transporter sur les lieux, au
nom de M. le Président, Directeur Général de ~~xe~~ la Compagnie
du Chemin de Fer du Nord, Société Anonyme dont le siège
social est à Paris, Avenue Bosquet, n° 27, y demeurant, à
l'effet de constater l'état actuel dudit immeuble.

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté à
Creil, au 62, rue Jean-Jaurès, où étant, j'ai constaté :
Bureaux : Vitrierie détruite 100 % - Menuiseries à réviser -
Révision de la couverture en tuiles, des chéneaux et du
plafond fissuré sur 10 m².

De tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent
procès-verbal de constat pour servir et valoir à mon requé-
rant ce que de droit.

Coût : CENT SOIXANTE FRANCS.
Payé quatre mots nuls.

[Handwritten signature]



I.P. 95

Coût :

Timbre 8.--
Enregt 30.--
Réq... 15.--)
P.V... 45.--) 122.--
T.R... 2.--)
Port.. 10.--)
Vac... 50.--)

160.--
=====

80,
ENREGISTRÉ A CREIL
LE 3 FEV 1945 FOL 99C 39
REÇU *Centre Francais*

[Handwritten signature]